

DOSSIER À REMETTRE À L'ACCUEIL

N° d'ordre d'arrivée (complété par le secrétariat)

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION AU COLLEGE 2020-2021

CLASSE DEMANDÉE :

À COMPLÉTER EN LETTRES MAJUSCULES

RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

PHOTO
RÉCENTE

NOM :

Prénom :

DATE DE NAISSANCE : / / Garçon Fille

VILLE ET DEPARTEMENT DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

Autres enfants à St Nicolas : Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

RÉGIME :

INTERNE

ou EXTERNE, DEMI-PENSIONNAIRE

ÉTABLISSEMENT FREQUENTÉ EN 2019-2020

ÉTABLISSEMENT: Privé sous contrat Privé hors contrat Public Autre :

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

CLASSE FRÉQUENTÉE : NUMÉRO DE TÉLÉPHONE:

PIÈCES À JOINDRE À CE DOSSIER :

- Copies **OBLIGATOIRES** des bulletins trimestriels des deux dernières années dont l'année en cours.

- Chèque de 30€ pour frais d'ouverture de dossier (cette somme reste acquise à l'établissement quelle que soit la décision prise) à l'ordre de l'OGEC La Salle St Nicolas.

Attention : En cas d'avis défavorable, aucun document ne sera retourné.

RENSEIGNEMENTS SUR LES REPRÉSENTANTS LEGAUX :

REPRÉSENTANTS LEGAUX : Père et Mère Père Mère Tuteur Candidat lui-même

LEUR SITUATION FAMILIALE : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Veuf (ve) Vie maritale

PERE

MERE

TUTEUR OU CANDIDAT LUI-MEME

NOM

PRÉNOM

Tél. portable:

Tél. du travail:

Tél. du domicile :

Email

PAYEUR

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Occupe un emploi

En recherche d'emploi

Préretraite ou retraité

Autre

Occupe un emploi

En recherche d'emploi

Préretraite ou retraité

Autre

Si emploi
métier

Ville

Nom de
l'employeur

Nombre d'enfants à charge

DOMICILE DE L'ENFANT : Père et mère Père Mère Tuteur Candidat lui-même

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE PAYS

EVENTUELLEMENT 2^{ème} DOMICILE : Père et mère Père Mère Tuteur Candidat lui-même

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE PAYS

SITUATIONS PARTICULIERES

Sous contrat d'Association avec l'État, LA SALLE - SAINT NICOLAS est habilité à recevoir des boursiers nationaux. Etes-vous boursier en 2019-2020 ? Non Oui (Joindre photocopie de l'attestation)

Indiquez si vous êtes dans l'une de ces situations :

Pupille Orphelin : de Père de Mère de Père et de Mère

Indiquez si vous dépendez de l'un de ces organismes: (Copie de la prise en charge à joindre)

Internat de Paris Aide Sociale à l'Enfance Autre (à préciser).....

MOTIVATION PERSONNELLE (lettre de motivation conseillée)

- Pourquoi avez-vous choisi La Salle-Saint Nicolas pour votre enfant? Qu'en attendez-vous?

(Vous avez connu notre établissement par : Notre site Internet Google Autre:)

- Quels sont les points forts de votre enfant pour réussir dans notre établissement?

- A l'inverse, quelles seront d'après vous les difficultés qu'il pourrait rencontrer pour bien s'y adapter?

- En dehors de l'école, votre enfant a-t-il des activités associatives? Non / Oui. Si Oui, lesquelles:

- Autres informations (problèmes de santé, formation religieuse ...)

ENGAGEMENT PRÉALABLE À TOUTE INSCRIPTION

LA SALLE - SAINT NICOLAS est un établissement catholique associé à l'État par contrat et sous tutelle des Frères des Écoles Chrétiennes, congrégation religieuse fondée par Saint Jean-Baptiste de La Salle en 1680. Le souhait des responsables et de toute l'équipe éducative est que chacun puisse y vivre et travailler dans un climat de liberté et de responsabilité qui permette à tous de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Dans cet esprit, les parents sont invités à prendre une part active à la marche de l'établissement.

L'admission à LA SALLE - SAINT NICOLAS suppose de la part de l'élève et de sa famille qu'ils adhèrent au projet éducatif de l'école (disponible sur notre site Internet www.st-nicolas.org) et qu'ils en acceptent les conditions financières (voir annexe), l'établissement étant privé.

ATTESTATION

Je soussigné
agissant en qualité de Père, Mère ou Tuteur (tutrice) du candidat (rayer la mention inutile) sollicite son admission à LA SALLE - SAINT NICOLAS d'Issy-les-Moulineaux et en accepte les règlements intérieur et financier dont il reconnaît avoir pris connaissance.

A Signature des parents ou du représentant légal :

Le / / Signature de l'élève :

A compléter

Académies:

Académie Franco-britannique

OU

Académie Bernard Diomède (Vous devez au préalable vous inscrire sur www.academie-diomedede.fr) Avez-vous fait cette démarche? Oui/Non

OU

Etude, conservatoire ou sport (hors établissement)

Langues optionnelles

Bi langue anglais – espagnol

LV2

En 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} choisir obligatoirement:

Espagnol **ou** Allemand

sauf si vous êtes en section bi langues espagnol (l'espagnol est alors LV1, l'espagnol a été démarré en 6^{ème})

En 3^{ème} Prépa Métiers

La 2^{ème} langue est obligatoirement l'espagnol. Etais-ce déjà la 2^{ème} langue du candidat ? Oui Non

3^{ème}

Générale Prépa Métiers

1. LES FRAIS DE SCOLARITE : Contribution familiale, demi-pension et internat

Les frais de scolarité **sont déterminés en tenant compte des périodes de stages et de vacances scolaires.**

La contribution familiale est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement.

L'établissement a fait le choix pour la contribution familiale (mais pas pour la demi-pension et l'internat) de tarifs coefficientés du **quotient familial**.

Si vous souhaitez en bénéficier, **merci de joindre impérativement une photocopie de votre avis d'imposition de vos revenus de 2018 reçu en 2019.** Sinon, vous serez intégré en Catégorie F.

Contribution des familles

(Incluant le prix des repas pour les demi-pensionnaires et le prix de l'hébergement pour les internes, en gras : tarif annuel et en maigre tarif mensuel sur 9 mois)

Catégorie	Revenus imposables	Collège				3 ^{ème} Prépa Métiers			
		EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE		INTERNE	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE		INTERNE
			4 déjeuners	5 déjeuners			4 déjeuners	5 déjeuners	
A	0 à 15423	1134	2125	2374	6782	1134	2088	2326	6536
		126	236,1	263,8	753,6	126	232	258,4	726,2
B	15424 à 21525	1432	2423	2672	7080	1384	2338	2576	6786
		159,1	269,2	296,9	786,7	153,8	259,8	286,2	754
C	21526 à 28748	1553	2544	2793	7201	1464	2418	2656	6866
		172,6	282,7	310,3	800,1	162,7	268,7	295,1	762,9
D	28749 à 40570	1794	2785	3034	7442	1629	2583	2821	7031
		199,3	309,4	337,1	826,9	181	287	313,4	781,2
E	40571 à 52376	1879	2870	3119	7527	1683	2637	2875	7085
		208,8	318,9	346,6	836,3	187	293	319,4	787,2
F	52377 et plus	2158	3149	3398	7806	1958	2912	3150	7360
		239,8	349,9	377,6	867,3	217,6	323,6	350	817,8

Une réduction est accordée, uniquement sur l'une des contributions familiales, aux familles ayant plusieurs enfants dans notre établissement.

- Réduction pour 2 enfants : 25% sur la contribution la plus élevée.
- Réduction pour 3 enfants : 50% sur la contribution la plus élevée + 25% sur la contribution immédiatement inférieure.
- Réduction pour 4 enfants et plus : Gratuité sur contribution la plus élevée + 50% sur contribution immédiatement inférieure + 25% sur contribution immédiatement inférieure.

Une réduction de 30% est accordée aux familles dont l'un des deux parents est employé dans le groupe scolaire La Salle St Nicolas, non cumulable avec toute autre réduction et uniquement sur la contribution familiale.

2. LES FRAIS ET COTISATIONS DIVERS

- Les livrets d'exercices avec un maximum de 150€.
- Une caution de 150 € payable par chèque est demandée en début d'année pour les manuels scolaires. Elle sera restituée en fin d'année si les livres sont en bon état.
- Voyage scolaire : Une participation sera demandée selon la destination.
- Les cotisations aux associations : Cotisation UROGEC (Enseignement Catholique Régional) (4.6€ par élève), Cotisation Réseau Lassallien (11€5 par élève), Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement libre (29€ par famille). Ces cotisations restent acquises même en cas de départ de l'élève en cours d'année.
- L'assurance responsabilité civile du groupe scolaire couvre l'ensemble des élèves pour leurs activités scolaires au sein et en dehors de l'établissement (hormis sports d'hiver).

3. LES BOURSES

L'établissement La Salle – Saint Nicolas est habilité à recevoir les élèves boursiers.

Pour tous renseignements et toutes correspondances relatifs aux bourses et aux fonds sociaux, s'adresser au service Comptabilité des Familles et consulter le site Internet www.ia92.ac-versailles.fr – Vie de l'élève – Aides à la scolarité – Bourses de collège et de lycée.

4. LA RESTAURATION

Tarif d'un repas occasionnel pour un **externe** : 9€ (payable avec la carte de l'élève). (A titre indicatif le repas d'un collégien **demi-pensionnaire** est facturé 7€).

Les déjeuners et diners sont composés d'une entrée, d'un plat garni et d'un dessert.

L'accès à la cafétéria est réservé aux lycéens.

Le statut externe, demi-pensionnaire 5 jours ou 4 jours sera arrêté définitivement par la famille le 18 septembre 2020 pour toute l'année.

5. LA FACTURATION ET LES REGLEMENTS

La facturation est annuelle pour l'année scolaire. Elle est établie fin septembre, mise à disposition sur ecoledirecte.com et payable par prélèvement en 9 mensualités (d'octobre à juin), suivant les documents fournis par la famille permettant l'inscription définitive (dont l'avis d'imposition).

En cas de démission, tout mois commencé est dû.

En cas d'impayés, les frais de rejet de prélèvement feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Les périodes de stages et vacances scolaires sont déjà décomptées du tarif. Une déduction sera accordée à partir de 15 jours d'absence consécutifs sur présentation d'un justificatif médical.

Un acompte de 200€ pour les élèves externes ou demi-pensionnaires et de 500€ pour les élèves internes est obligatoire pour valider l'inscription. Il sera déduit des mensualités à compter du début de l'année scolaire.

En cas de résiliation avant la rentrée scolaire sans cause réelle et sérieuse (déménagement, orientation au lycée vers une section professionnelle ou technologique non assurée par l'établissement ou tout autre motif légitime exposé et justifié par courrier au chef d'établissement et accepté par lui), cet acompte restera acquis à l'établissement.

6. DIVERS

Le Groupe Scolaire ne répond en aucun cas des pertes, vols ou détériorations de tout objet ou d'argent appartenant à des élèves (vêtements, téléphone, lecteur audio, lecteur vidéo, cycles, motos, articles de sport, montres, etc.).

Ne pas confier aux enfants d'objets de valeur ou d'argent en espèces.

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé volontairement par un élève fera l'objet d'une facturation sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

Une carte est remise à l'élève pour l'année scolaire. Cette carte doit être restituée en fin d'année. Elle est nécessaire pour pénétrer dans l'enceinte du Groupe Scolaire et accéder aux restaurants, passer au self et payer les consommations à la cafétéria.

Le renouvellement d'une carte détériorée, perdue ou volée entraîne le versement d'un montant de 15 € et de 10€ pour le carnet de correspondance.

Nous, soussignés, Monsieur et Madame _____, reconnaissons avoir pris connaissance des TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 ci-dessus détaillés et en accepter les termes, de même que nous avons lu et accepté le règlement interne de l'établissement (à consulter sur le site internet www.st-nicolas.org)

Date :/ /.....

Père
Signature

Mère
Signature

Tuteur
Signature